

## Problème note d'oral

Par **Benjamin C**, le 14/12/2013 à 15:26

Bonjour à tous, voilà j'ai un petit soucis avec ma note d'oral de droit constitutionnel, je m'explique. Durant tout le semestre entier pendant toutes les séances de TD en droit constitutionnel je participais beaucoup je faisais parti des gens qui participe le plus en TD et voilà arrivé la note d'oral je me retrouve avec un 11,5 alors que certains ayant autant, voir moins participé que moi durant le semestre on eu des 12, 13 ou même 14, j'aimerais savoir s'il est possible de faire quelque chose pour que je sois noté à ma juste valeur ?  
Merci d'avance

Par **Poussepain**, le 14/12/2013 à 16:47

Bonjour,

D'abord en parler à votre chargé de TD pour comprendre le pourquoi de la note.

Ensuite si vous êtes vraiment en désaccord en parler à votre professeur (en prévenant votre chargé de TD, c'est plus correcte)

Mais honnêtement, les chargés sont censés être juste, les professeurs les approuvent généralement, il n'y pas que la quantité des interventions mais aussi leurs qualités et 11,5 c'est pas si mauvais.

Par **Benjamin C**, le 14/12/2013 à 16:53

Je lui en ai déjà parlé et elle m'a répondu assez froidement "je ne vais pas vous mettre 19" je lui ai dit que ce n'ai pas ce que je voulais et que je voulais être noté au même titre que tout le monde.

Merci pour la réponse je pense que j'en parlais à mon professeur d'amphithéâtre car je trouve cette note injuste, même si je sais que la qualité compte je pense quand même avoir participé de façon à faire avancer le cour

Oui 11,5 n'est pas si mauvais mais cela me laisse un gout assez amer au vu des notes des autres personnes dans mon TD qui ont participé autant que moi durant le semestre.

Par **Poussepain**, le **16/12/2013** à **01:26**

Si vraiment ça vous paraît injuste c'est ce qu'il faut faire, mais ne vous attendez à un miracle, il est rare que le prof déjuge le chargé de TD.

Par **marianne76**, le **16/12/2013** à **19:23**

Bonjour

Oui il est difficile de déjuger un chargé de TD puisque le professeur n'est pas en TD et ne peut donc juger de la participation ou non de l'étudiant. Il peut juste recommander à son chargé de TD de bien appliquer la majoration aux étudiants qui participent